



Conditions générales de location:

Toute commande implique du locataire l'acceptation sans réserve des présentes qui régissent exclusivement les relations avec STI CONCEPT et prévalent sur tout autre document.

ART. 1 CONDITIONS REQUISES POUR LOUER

L'âge minimum pour louer est 18 ans. En garantie de l'exécution du contrat, STI CONCEPT se réserve la possibilité de soumettre la location à la présentation de certains documents (pièce d'identité, permis de conduire, justificatif de domicile). La location doit rester exclusivement dans le cadre professionnel d'une activité industrielle et non pour le louer en particulier.

ART. 2 DUREE DE LOCATION

La location prend effet au moment où le matériel est reçu par le locataire. Cette date est définie par la signature du locataire lors de la réception de l'appareil auprès du livreur. Lors de la remise du matériel, la charge des risques est transférée au locataire qui en assume la garde matérielle et juridique sous son entière responsabilité. La location et la garde juridique afférente prennent fin le jour où la totalité du matériel est restituée par le locataire ou repris par STI CONCEPT contre signature.

ART. 3 MISE A DISPOSITION

1) STI CONCEPT ne peut être tenue responsable des éventuels retards de livraison, dus à toute raison indépendante de sa volonté, notamment intempérie, retard dans les transports ou les retours des locations précédentes, force majeure, grève, ni de leurs conséquences directes ou indirectes à l'égard du locataire ou des tiers et n'est redevable d'aucune indemnité à ce titre. La "réservation" de matériel ne garantit pas au locataire la date de mise à disposition, donnée à titre indicatif et sous réserve de disponibilité des appareils.

2) Le matériel loué est remis au locataire conforme aux réglementations en vigueur, notamment concernant la sécurité et l'hygiène des travailleurs. Le locataire reconnaît avoir reçu le matériel en bon état d'usage et d'entretien, apte au fonctionnement, avec la notice technique, les consignes de sécurité et les accessoires nécessaires. Il appartient au locataire professionnel de choisir le matériel en fonction de ses besoins qu'il a lui-même préalablement déterminés et de vérifier qu'il soit adéquat. STI CONCEPT n'a pas connaissance des projets du locataire ni l'obligation de vérifier le choix du locataire sur la faisabilité et la compatibilité du matériel à son projet de sorte que sa responsabilité ne saurait être engagée à cet égard.

3) Le déchargement et arrimage du matériel sont à la charge et sous la responsabilité du locataire, sauf en cas de livraison par STI CONCEPT. A la prise de possession du matériel, le contrat de location et le cas échéant le bon de livraison sont signés des deux parties. A défaut de réserve, le matériel est réputé avoir été remis au locataire en bon état d'usage et d'entretien. En cas de livraison, le locataire s'engage à remettre au livreur, le cas échéant, les instructions particulières à respecter sur le site de livraison et déchargement. En cas d'absence du réceptionnaire, le loueur dépose le bon de livraison sur le matériel. A défaut d'observation formulée dans les 24 heures, le locataire est réputé avoir réceptionné le matériel, en bon état et avec l'ensemble des accessoires nécessaires.

L'installation, la mise en service et le démontage sont effectués sous la responsabilité du locataire qui s'engage à prendre connaissance de la notice technique de l'appareil. L'obligation de STI CONCEPT se limite à la remise de la notice technique de l'appareil loué.

STI CONCEPT

Lieu dit Saint-Anatoly
F-31570 LANTA
Tél : 05.67.00.28.69
mail : info@sticoncept.fr



ART. 4 UTILISATION

1) Le locataire certifie être habilité à se servir du matériel qu'il s'engage à utiliser lui-même ou par l'intermédiaire de son personnel dûment qualifié, formé et habilité. Le prêt et la sous-location du matériel sont strictement interdits.

2) Il s'engage à installer et utiliser l'appareil conformément à sa fonction et aux chartes de qualités régis par son métier, avec prudence et diligence, à respecter les consignes et notices d'utilisation et de sécurité, et à le maintenir constamment en bon état de marche. Il prend toute mesure utile pour que les règles de sécurité légales, réglementaires ou édictées par le constructeur soient appliquées. Il s'interdit toute modification ou transformation du matériel. Sauf accord écrit de STI CONCEPT, il n'est autorisé à utiliser le matériel qu'en France, Allemagne, Benelux, Espagne, Italie, Grande-Bretagne et Suisse.

ART. 5 ENTRETIEN

Le locataire est tenu de protéger le matériel contre toute dégradation et de le faire entretenir conformément aux normes du fabricant selon la durée de location. Tout frais de réparation consécutif au défaut d'entretien lui incombant reste à sa charge.

ART. 6 REPARATIONS

STI CONCEPT ne peut être tenu responsable à l'égard du locataire ou des tiers des conséquences directes ou indirectes, matérielles ou immatérielles, d'un arrêt de fonctionnement de l'appareil, qui ne serait pas dû à un vice existant au moment de la mise à disposition. La responsabilité de STI CONCEPT demeure en toutes hypothèses limitées au montant de la location de l'appareil en cause. En cas de panne ou dysfonctionnement, le locataire doit immédiatement cesser d'utiliser le matériel, aviser STI CONCEPT par téléphone et lui adresser confirmation par écrit dès que possible et lui retourner l'appareil.

ART. 7 RESPONSABILITES : ASSURANCE

Le locataire ne peut employer le matériel à un autre usage que celui auquel il est destiné ni enfreindre les règles de sécurité. Il assume la garde matérielle et juridique du matériel et est responsable des dommages causés par et au matériel loué. Toutefois, il ne saurait être tenu des conséquences dommageables des vices cachés du matériel le rendant impropre à sa destination, dès lors qu'il apporte la preuve des dits vices. STI CONCEPT ne peut être tenu responsable des pertes, vols ou dommages causés à tous appareils pendant la durée de la location. Les pertes d'exploitation, directes ou indirectes, quelqu'en soit la cause, ne sont jamais prises en charge par STI CONCEPT.

1) *dommages au bien loué*

Le locataire est responsable de l'utilisation du matériel et des dommages subis par ce matériel. Il assume la charge des conséquences financières de ces dommages. En cas de perte totale, la valeur de référence est fixée article 8§1.

ART. 8 DECHEANCE DES GARANTIES

La perte, la disparition ou le vol de matériel sont exclus de toute garantie. Dans ce cas, une indemnité est facturée sur la base de la valeur de la location du dit matériel, à savoir 750euro par semaine de retard. Les accessoires tels que les pompes ou les débitmètres sont exclus de toute garantie et facturés au prix de remplacement en cas de perte, vol ou détérioration.

Sont exclus de toute garantie et constituent une cause de résiliation de plein droit du contrat aux torts du locataire les dégâts causés au matériel dans les circonstances suivantes : inobservation des consignes d'utilisation et de sécurité, non-respect des prescriptions et interdictions mentionnées aux articles 3, 4, 5 et 6 des présentes, notamment non-respect des réglementations en vigueur, utilisation par une personne non qualifiée ou sous influence éthylique ou narcotique ou autre que le locataire désigné au contrat, utilisation à des fins illicites, anormale ou non conforme à la destination, négligence ou faute du locataire (manipulation hasardeuse, chute de l'objet), transport

STI CONCEPT

Lieu dit Saint-Anatoly

F-31570 LANTA

Tél : 05.67.00.28.69

mail : info@sticoncept.fr

de sources de rayonnements ionisants, matières explosives, inflammables, vandalisme, incendie, explosion, défaut d'arrimage, surcharge. Les dégâts causés au matériel durant son transport, chargement ou déchargement par le locataire.

En cas d'exclusion de garantie, toutes les conséquences du sinistre sont à la charge du locataire et facturées en intégralité. En cas de perte totale, le matériel est facturé selon la valeur indiquée au §1 du présent article.

ART. 9 DECLARATION EN CAS DE SINISTRTE

En cas d'incident de quelque nature que ce soit, le locataire s'engage à informer STI CONCEPT dès la connaissance de l'incident et à lui transmettre sa déclaration de sinistre par écrit au plus tard dans les 72h. Il doit mentionner date, lieu, circonstances, causes et conséquences présumées. En cas de vol, il doit faire dans les 48h auprès des autorités une déclaration mentionnant l'identification du matériel, la date et les circonstances du vol et transmettre les originaux à STI CONCEPT dans le même délai. Il doit transmettre à STI CONCEPT dès réception toute réclamation, convocation, assignation, pièce de procédure qui lui serait adressé ou signifié, et lui communiquer tout document sans délai sur simple demande. A défaut, il ne peut bénéficier des garanties énoncées aux présentes, et reste seul responsable des conséquences du sinistre. La location est facturée jusqu'au jour de réception de la déclaration écrite du locataire.

ART. 10 INFRACTIONS

Le locataire reste seul responsable des infractions commises par lui ou ses préposés et en supporte les conséquences pénales, civiles et fiscales. En cas de paiement par STI CONCEPT de frais de toute nature liée à ces infractions, il s'engage à les rembourser à STI CONCEPT sur demande justifiée. STI CONCEPT pourra transmettre aux autorités les informations nominatives le concernant.

ART. 11 PRIX DE LOCATION

Indépendamment de la durée de location, le prix de location est fixé par unité de temps à rappeler dans la commande pour chaque location (jour, semaine, mois). L'unité de temps retenue est le jour calendaire, soit 24h non fractionnable depuis l'heure de mise à disposition du matériel. Toute unité de temps commencée est due par le locataire.

L'intégralité de la durée de mise à disposition du matériel est facturée au locataire, sans qu'il ne puisse opposer d'évènements venant la réduire.

ART. 12 RESTITUTION

1) Le matériel ne peut être restitué que pendant les heures d'ouverture de STI CONCEPT. En cas de reprise par STI CONCEPT, le locataire doit informer STI CONCEPT par écrit de la disponibilité du matériel avec un préavis raisonnable et suffisant en précisant le lieu où il se trouve. Le matériel à reprendre doit être tenu dans un endroit accessible pour STI CONCEPT. Le locataire reste tenu de toutes les obligations découlant du contrat jusqu'à récupération effective par STI CONCEPT, il reste notamment gardien de l'appareil loué et s'engage à le conserver sous surveillance. Le matériel ne sera considéré "restitué", et la garde juridique transférée, à STI CONCEPT qu'après remise d'un bon de retour signé d'un salarié de STI CONCEPT. La restitution est obligatoire à l'expiration du contrat sans qu'il y ait lieu d'adresser une mise en demeure.

2) Le locataire est tenu de rendre le matériel en bon état et en conformité, avec tous les accessoires et équipements et nettoyé. À défaut, les prestations de remise en état, nettoyage seront facturées. A la restitution, un bon de retour précisant la date de restitution et l'état apparent du matériel, sous réserve des dégâts non apparents ou non signalés, est établi contradictoirement entre STI CONCEPT et le locataire. En cas de reprise de matériel par STI

STI CONCEPT

Lieu dit Saint-Anatoly

F-31570 LANTA

Tél : 05.67.00.28.69

mail : info@sticoncept.fr



CONCEPT, en l'absence du locataire, seules les constatations portées par STI CONCEPT sur ce bon feront foi. STI CONCEPT se réserve un délai de 5 jour ouvrable après restitution pour signifier les éventuelles dégradations du matériel non apparentes ou non signalées par le locataire à la restitution. En cas de vol ou perte, le contrat et la facturation de location ne prennent fin qu'à réception par STI CONCEPT de la déclaration du locataire auprès des autorités compétentes. En cas de non restitution du matériel quelqu'en soit la cause, une indemnité est facturée sur la base définie art 8§1, en sus de la location.

ART. 13 EVICTION DU LOUEUR

Le locataire s'interdit d'enlever ou modifier les plaques de propriété et/ou inscriptions apposées sur l'appareil loué. Le matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie. Le locataire s'engage à ne consentir à l'égard de l'appareil loué aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance, ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété de STI CONCEPT.

ART. 14 REGLEMENTS

Toute facture est payable suivant les délais de paiement précisé aux conditions particulières de ventes établies par STI CONCEPT. À savoir un paiement à échoir. En cas d'intervention contentieuse de STI CONCEPT pour le recouvrement des sommes dues, et après mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours, le locataire sera redevable à titre de dommages et intérêts d'une pénalité forfaitaire égale à 15 % de la somme impayée TTC.

ART. 15 CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas d'inexécution par le locataire d'une obligation à sa charge, notamment non-restitution du matériel, le contrat peut être résilié de plein droit par STI CONCEPT aux torts du locataire 48 h après mise en demeure par lettre recommandée avec AR restée infructueuse. Dans ce cas, STI CONCEPT exige la restitution immédiate du matériel sans préjudice des sommes dues au titre des périodes de location échues, sous peine des sanctions prévues art 12 ou d'application d'une indemnité journalière d'immobilisation égale au loyer journalier, et de plainte au titre de l'article 314-1 du code pénal.

Le locataire reste en tout état de cause responsable du matériel et en devient dépositaire au sens de l'Art 1915 C Civ. Il n'a ni le droit de s'en servir, ni d'en disposer à quelque titre que ce soit. En cas de résiliation anticipée d'un contrat comportant un prix forfaitaire fixé en fonction d'une durée incompressible de location, STI CONCEPT percevra une indemnité égale à la totalité du loyer restant à courir ou révisera le prix initialement indiqué en fonction de la durée effective de location.

ART. 16 LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est régi par la loi française et soumis à la juridiction exclusive des tribunaux français. **Tout différend relatif aux présentes conditions impliquant un professionnel sera tranché par le Tribunal de Commerce du siège social de STI CONCEPT auquel les parties attribuent une compétence exclusive, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Tout différend relatif aux présentes conditions impliquant un locataire sera soumis aux règles légales de compétence d'attribution et territoriale.**

STI CONCEPT
Lieu dit Saint-Anatoly
F-31570 LANTA
Tél : 05.67.00.28.69
mail : info@sticoncept.fr



Fait à: _____

Le : _____

Représentant pour STI CONCEPT

Représentant pour le LOCATAIRE

(Mention lu et approuvé et signature)